



Dans le cadre de sa dynamique territoriale, la Métropole Européenne de Lille, au travers de sa Stratégie Grands Comptes et Comptes Clés, a organisé 2 ateliers sur la **biodiversité** (juin/juillet 2023)

Si tout le monde est aujourd'hui convaincu de la nécessité d'agir, la question est pour beaucoup : comment une entreprise peut agir en faveur de la biodiversité et comment ?

Cette série d'ateliers s'est attachée à la prise en compte du vivant par les entreprises, tant sur leurs sites que sur leur modèle économique. Dans un premier temps pour s'approprier la notion de biodiversité, les menaces qui pèsent sur elle, les origines de ces menaces et les services qu'elle fournit, gratuitement, à notre espèce. Cet apprivoisement a été opéré grâce à l'animation de la « Fresque de la Biodiversité » (Cf. fin de document).

Dans un second atelier, fort de cette acculturation, un travail a été mené pour identifier les obstacles et les pistes pour la prise en compte du vivant

Le présent document est un rapport de ces ateliers, utile à la mise en œuvre d'actions de préservation de la biodiversité dans le cadre du périmètre d'organisation des entreprises

Sommaire

Apprivoiser l'enjeu de la biodiversité

Des cadres pour l'action

Page 2

Page 4

Agir dans l'entreprise

Améliorer la qualité écologique de son site

Bâtiments et espaces extérieurs

Fonctionnement et mobilisation interne

Améliorer son modèle économique et son organisation

Page 6

Page 7

Page 7

Page 9

Page 10

Une synthèse

Page 13

Pour aller plus loin

Page 14

Apprivoiser l'enjeu biodiversité

Qu'est-ce que la biodiversité ?

La biodiversité est un concept largement diffusé depuis la Convention pour la Diversité Biologique (Sommet de la Terre, Rio, 1992). La diversité biologique peut être définie comme le « **tissu vivant de la planète** » (Barbault 2006), produit de la lente et longue évolution du vivant. Elle recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie, ainsi que toutes les relations et interactions qui existent entre les êtres vivants et les milieux.



En quoi est-elle importante ?

Elle fournit un ensemble de services, gratuitement, qui soutiennent la vie et nos activités : les **services écosystémiques**. Ces services sont de plusieurs natures :

- Des services de **soutien**, services à la base de toute vie biologique : la photosynthèse, la formation des sols et le cycle des nutriments
- Des services de **régulation** : de la qualité de l'air, du climat, de l'eau, de l'érosion, des maladies et des indésirables, d'évènements extrêmes, d'épuration de l'eau, d'atténuation mais aussi de pollinisation.
- Des services **culturels** : loisirs, santé mentale et physique, tourisme, valeurs spirituelles, religieuses, esthétiques
- Des services d'**approvisionnement** : alimentation, matières premières, ressources médicales, eau douce. Les matières premières telles que les énergies fossiles ont été aussi de la matière vivante !

Les activités humaines dépendent donc de la biodiversité et de ses services

Quelles sont les causes de son extinction ?

L'activité humaine est la principale explication du déclin de l'écosystème naturel. Par ordre d'importance (rapport IPBES), les causes de son érosion sont :

1. La **destruction des habitats** (étalement urbain, homogénéisation et simplification des paysages, fragmentation, pratiques agricoles intensives, sur-fréquentation touristique...)
2. La **surexploitation** des ressources naturelles (pêche, eau, terre, forêt...)
3. Le **changement climatique** (il est probable que cette menace acquiert plus de poids ces prochaines années)
4. Les **pollutions** (chimiques, lumineuse, sonore...)
5. Les **espèces exotiques envahissantes** (animales et végétales : écrevisse américaine, renouée du japon... 88 espèces en Europe)

Quelles sont les conséquences de son érosion ?

Les conséquences sont nombreuses et impactent nos activités et nos conditions de vie, par exemple dans :

Le domaine économique :

- Perte de ressources d'approvisionnement (bois, ressources halieutiques, plantes médicinales...) affectant directement les industries qui en dépendent
- Perte des services écosystémiques essentiels à l'agriculture (pollinisation, régulation des ravageurs) entraînant une baisse des rendements.

Le secteur social et sanitaire :

- Dégradation de la qualité de vie par la pollution de l'air, l'augmentation des catastrophes naturelles, l'émergence ou le développement de maladies infectieuses, la baisse de l'innovation médicale,
- Perte de pratique sociales et culturelles liées à la biodiversité, la réduction des opportunités de loisirs, de contact avec la nature et de bien-être

Le secteur alimentaire :

- Risque pour la sécurité alimentaire par la perte de diversité alimentaire entraînant une dépendance à quelques cultures de base (en 2014 9 espèces constituaient 66% des cultures végétales : riz, soja, maïs, blé, pommes de terre, palme, betterave et canne à sucre, manioc). Une homogénéisation alimentaire qui vient se conjuguer à une homogénéisation culturelle (exemple : 60 jeans sont vendus chaque seconde dans le monde)
- Augmentation des prix de l'alimentation due à la baisse de rendement des exploitations agricoles

Enrayer le processus d'extinction

Etat des lieux du vivant

Au niveau mondial

75% des milieux terrestres et 40% des écosystèmes marins sont fortement dégradés : c'est le constat alarmant que partagent les experts internationaux de l'IPBES (xx) équivalent du GIEC pour la biodiversité. Ainsi, un million d'espèces sont menacées d'extinction dans le monde quand celui-ci compte de **10 à 100 millions d'espèces** dont **2 millions d'espèces sont décrites**. Selon l'IPV (Indice Planète Vivante, indicateur d'état de la biodiversité, utilisé pour l'évaluation environnementale, en particulier par l'ONU), entre 1970 et 2018, la taille moyenne des populations de vertébrés sauvages a décliné de 69%. Autrement dit, en moins d'un demi-siècle, les effectifs de plus de 32 000 populations de mammifères, d'oiseaux, d'amphibiens, de reptiles et de poissons ont chuté des deux tiers !

Au niveau national

La France, l'un des 10 pays qui abritent le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées (avec ses territoires ultramarins). Quelques exemples (Observatoire national de la biodiversité) :

- 22% des oiseaux communs spécialistes d'un habitat ont disparu de métropole entre 1989 et 2017 (-33% dans les milieux agricoles, -30% dans les milieux bâtis et -3% dans les milieux forestiers) ;
- 38% des chauves-souris ont disparu en métropole entre 2006 et 2016 ;
- 29% des sites suivis en outre-mer montrent une perte de surface de coraux vivants.

En région et dans la Métropole

Malgré la forte artificialisation de son territoire (40% de milieux artificialisés, 55% de milieux agricoles et 5% de milieux naturels) et la faible proportion laissée aux espaces naturels et semi-naturels, le territoire de la Métropole lilloise abrite un nombre important des espèces régionales :

- Six espèces de plantes régionales sur dix,
- Les deux tiers des Oiseaux,
- Presque la moitié des espèces de Mammifères.

C'est aussi, sur la Métropole : 139 espèces végétales indigènes disparues, une espèce de papillon, 2 criquets, 1 sauterelle et 1 espèce d'oiseau

C'est l'équivalent de la surface de la ville de Douai qui disparaît sous le béton chaque année dans les Hauts-de-France - 1 700 ha -, la progression de l'artificialisation métropolitaine entre 2005 et 2009 est de 257 ha/an

De plus, près de 9,5 % du territoire sont occupés par des habitats à enjeux écologiques majeurs ou forts

(Données Observatoire Régional de la Biodiversité)

Des cadres d'action

De l'Europe à l'échelle locale, en passant par l'Etat, plusieurs cadres d'action existent déjà.

La loi pour la Reconquête de la Biodiversité (2016) marque une étape. La création de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) devenue Office Français de la Biodiversité (OFB) en 2019 (fusion de l'AFB et de l'ONCFS), institue la prise en compte de la biodiversité dans le droit de l'urbanisme, régime juridique avec des obligations de **compensation** écologique, et inscrit le **principe de non-régression** au titre des principes directeurs du droit de l'environnement.

Le Plan Biodiversité vise à mettre en œuvre la loi, et à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale biodiversité (SNB), l'accélérer et réduire à zéro la perte nette de biodiversité, voire de l'augmenter. Pour ce faire, plusieurs orientations et priorités :

- La **santé** environnement
- **La modification des modèles production et de consommation**
- Le **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** : réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020

Au niveau régional, plusieurs cadres existent également, notamment avec la compétence du **Conseil régional**, chef de file sur la biodiversité par la loi, à travers le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Equilibre du Territoire (SRADDET), la Stratégie régionale biodiversité (SRB), les Parcs Naturels Régionaux et les Réserves Naturelles Régionales (RNR). Le **Département** est également responsable des Espaces Naturels Sensibles. Mais aussi l'ensembles des **collectivités** locales à travers leurs missions de planification territoriale et de politiques sectorielles (SCOT, PLUi, PCAET...) ou **encore l'Agence de l'Eau** Artois Picardie (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau -SAGE)

La **Métropole Européenne de Lille** (MEL) développe une stratégie ciblée vis-à-vis des Grands Comptes et des Comptes Clés. Soit près de 85 sociétés représentatives de l'écosystème économique, d'envergure et de manière potentielle ou avérée, jouissant d'une large sphère d'influence et d'un large spectre de leviers d'actions.

La MEL souhaite l'institution d'un véritable partenariat public privé au service du Territoire. Outre l'accompagnement et le conseil, la MEL a mis en place en 2022 une offre de services dédiée sur la **transformation environnementale**.

Des pistes d'action générales

Avant de prendre connaissance de données sur la situation du vivant aujourd'hui, les premières pistes spontanément évoquées par les entreprises participantes, individuelles ou collectives, l'ont été autour de plusieurs grands principes :



1. La nécessité de **protéger l'existant** bien sûr, et de faire de **renaturer** le plus possible, y compris sur les sites des entreprises et des zones d'activité : arbres, haies, arbustes, plantes mellifères. Et ce dans la plus grande diversité possible, cette diversité accroissant la capacité de résilience, de faire face aux chocs (un ravageur, un épisode climatique...)
2. Fournir le gîte pour les animaux (naturels ou artificiels comme pour les hirondelles ou les chauves-souris par exemple), tailler et tondre le moins possible et aux bons moments
3. Autre grand champ d'action, celui de la **sobriété** et de s'appuyer sur l'**innovations** pour « faire moins mais mieux » ou « faire avec moins » (upcycling, éco matériaux, réemploi...)
4. Également celui de la **connaissance**, formation et sensibilisation. L'enjeu peut paraître complexe et nécessite d'être apprivoisé avant de pouvoir agir au sein de son entreprise : comme sensibiliser l'ensemble des salariés, particulièrement les chaînes d'approvisionnement ou les gestionnaires de sites par exemple
5. Enfin, le chantier plus complexe du **modèle économique** général, incluant et élargissant les items précédents, mais nécessitant un changement de paradigme (notamment dans la préservation des « communs »), un engagement et un dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, dont la concurrence !

L'Agence Régionale de la Biodiversité et les entreprises

L'Agence Régionale de la Biodiversité Hauts de France (ARB) est aussi un levier en tant qu'outil partenarial au service de la biodiversité, de **dynamique d'acteurs publics et privés**, notamment pour :

- Animer les réseaux des acteurs,
- Développer l'expertise et les outils pour accompagner les territoires dans l'émergence et le développement des démarches et projets locaux
- Placer la biodiversité au cœur de la société, au travers d'actions de communication, de formation, d'éducation, de sensibilisation et de mobilisation.

L'ARB a la volonté de développer l'approche « Biodiversité et acteurs économiques », à travers :

- Le déploiement de l'initiative « Entreprises engagées pour la nature »
- L'organisation et l'animation d'un réseau dans les territoires autour du sujet → vers des collectifs et une animation territoriale régionalisée
- La mobilisation des filières pour identifier notamment les leviers d'actions
- L'organisation et la participation à des événements nationaux et régionaux
- Le développement de partenariats avec les acteurs institutionnels de l'accompagnement des entreprises et avec les têtes de réseaux
- Le développement de l'outillage permettant une meilleure prise en main du sujet Biodiversité par les entreprises

Agir dans l'entreprise

Comment prendre en compte la biodiversité dans une entreprise

L'économie et les entreprises sont dépendantes de la biodiversité. Elles en dépendent et l'impactent. Les services écosystémiques conditionnent les activités économiques, et celles-ci influencent à leur tour la diversité biologique. Elle est à la fois source de profits et de coûts, d'où l'importance majeure d'une prise en compte dans les stratégies d'entreprises et économiques. Et d'**anticipation des évolutions législatives et du marché** (ex : CSRD ci-dessus)

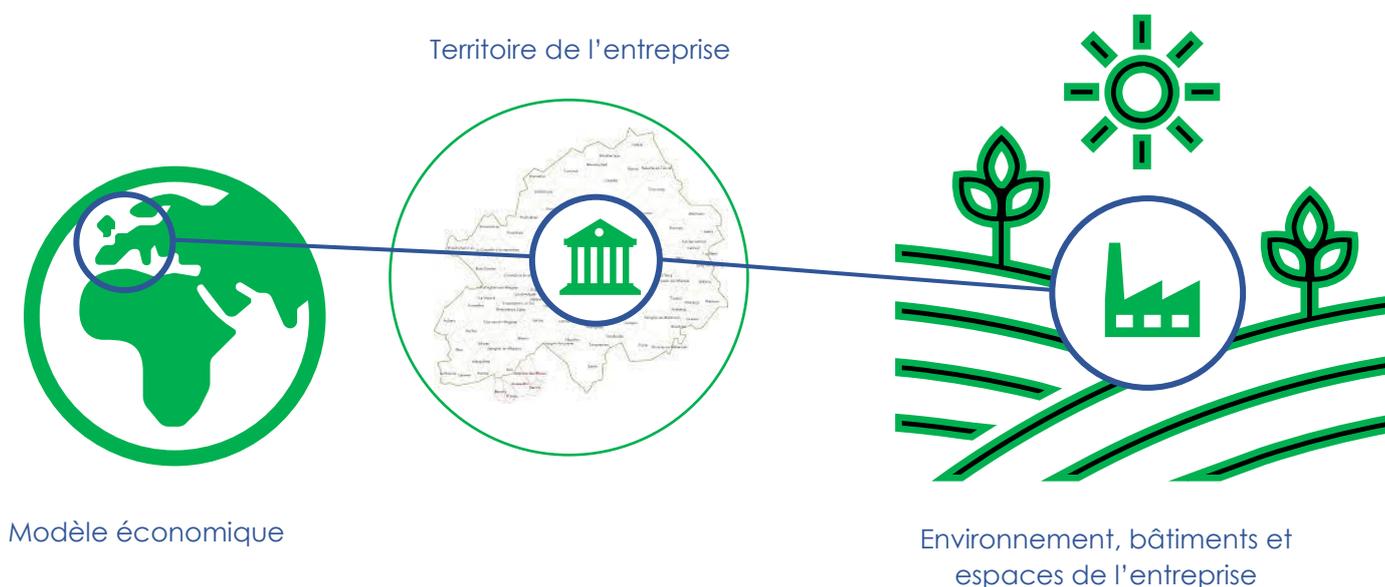
Les enjeux économiques de la prise en compte de la biodiversité sont nombreux, y compris dans une économie mondialisée, qu'il s'agisse de la sécurisation des approvisionnements, de la réduction des dépenses liées aux achats, de l'augmentation de l'efficacité des processus, de développement et de mise sur le marché de nouvelles technologies à moindre impact, d'anticipation des évolutions réglementaires...

Ces approches sont le ferment d'un changement de regard, de stratégie économique, et de mobilisation des entreprises.

L'action des entreprises en faveur de la biodiversité peut se faire à plusieurs échelles, sur :

- Le site économique de l'entreprise (bâtiment et espaces)
- Le territoire de l'entreprise (commune, intercommunalité...)
- Le modèle économique de l'entreprise (approvisionnement, innovation...)
- Et sa gouvernance (champ des parties prenantes : clients, salariés, concurrents, actionnaires...)

« Quand on est locataire ou co-proprétaire, c'est plus compliqué de mettre des actions en place. »



La prise en compte du vivant devient un atout : les modes de consommation ont considérablement changé, 73 % des Millennials (Nielsen, 2019) – 20% de la population française – choisissant des produits/services durables, des modèles économiques favorables à la protection de la nature conduiront à la viabilité à long terme des modèles opérationnels, à une meilleure rentabilité et à des relations plus étroites avec les parties prenantes.

Améliorer la qualité écologique de son site

C'est sans doute l'action la plus rapide et la moins complexe, surtout si l'entreprise est propriétaire de ses bâtiments et des espaces attenants. Mais aussi en termes d'achats pour le fonctionnement au quotidien et de gestion du site.

D'une manière générale la priorité est donnée à l'accueil de la biodiversité - gîte et couvert – par la végétalisation avec des espèces locales, des structures d'accueil (nichoirs, reposoirs...) et la suppression des pollutions (lumineuse, gestion sans biocides...)

Trois types de support sur un site économique :

- Les bâtiments,
- Les espaces extérieurs minéraux,
- Les espaces extérieurs verts

Sur les bâtiments de l'entreprise : la végétalisation

Les **toitures** peuvent être végétalisées en fonction des possibilités techniques, grâce à un substrat plus ou moins épais. A minima, ce couvert permettra un rafraîchissement l'été, une réelle isolation thermique si la toiture peut accueillir quelques dizaines de cm de substrat. Mais aussi de réguler les précipitations.

Les **murs** peuvent être végétalisés également, par des espèces comme le lierre, très favorable à la biodiversité, et qui de plus vont protéger le mur et apporter de la fraîcheur par évapotranspiration comme les arbres.

Sur les espaces extérieurs de l'entreprise : des éco-aménagements

Les **espaces extérieurs** sont également propices à la biodiversité à travers plusieurs types d'actions :

- La désimperméabilisation et/ou la réduction des espaces artificialisés comme les parkings
- Récupération des eaux pluviales et création de mares, de noues, de talus
- La création de structures de type pergola ou ombrières comme support végétal
- La plantation : haies, arbres, arbustes, prairies fleuries et mellifères, ...
- La gestion différenciée et écologique des espaces verts (tonte et fauchage adaptés, zéro biocide, éco-pâturage, suppression des plastiques...)
- Des espaces nourriciers : potagers, vergers et ruches (si l'on s'assure que la nourriture soit suffisante pour les abeilles domestiques ET l'ensemble des pollinisateurs sauvages)
- La réduction de l'éclairage (suppression, programmation et détection de mouvement, intensité...)



L'indice de qualité écologique (IQE) **caractérise la biodiversité sur un site économique**. Il permet d'évaluer des sites aménagés, qu'il accueille du public, ou qu'il soit à vocation commerciale, industrielle ou de loisirs.

Des exemples de végétalisation (murs et toitures)





Enfin, des structures d'accueil de la faune peuvent être installées sur les bâtiments comme des **nichoirs** pour les oiseaux, les chauve-souris, des **éco-ducs** (pour les batraciens, écureuils...)... En évitant les « hôtels à insectes » car ces derniers, pour la plupart, ne se satisfont pas de la promiscuité... La renaturation et sa diversité suffiront !

Améliorer la qualité écologique du site produit des co-bénéfices nombreux

- Rétention/régulation de l'eau
- Rafraîchissement et micro-régulation climatique
- Isolation thermique et phonique
- Pollinisation
- Production alimentaire (fruits, légumes, miel)
- Image de l'entreprise
- Amélioration du cadre de vie (biophilie) par l'attraction naturelle de l'homme envers la nature : le contact avec la nature apporte du bien-être et est indirectement bénéfique à l'entreprise, car le bien-être est corrélé avec l'efficacité au travail.

Et les premiers investissements sont peu onéreux

Il s'agit d'abord de modes de gestion moins agressifs (comme des tontes moins nombreuses et des tailles aux périodes recommandées) ou du choix des espèces végétales (certaines communes organisent des achats groupes de végétaux - Opération Plantons le Décor d'Espaces Naturels Régionaux <https://www.plantonsledecor.fr/>). Les travaux de type creusement de mare ou plantations peuvent faire l'objet de chantiers participatifs avec les collaborateurs, des associations locales, des apiculteurs...

Fonctionnement et mobilisation interne

Certains aménagements cités précédemment, en termes de parkings et d'accessibilité, nécessitent un engagement des collaborateurs comme le co-voiturage, les modes de déplacement doux et les transports en commun. Ceux-ci permettent de libérer de l'espace au profit de la renaturation, et l'espace relictuel peut être désimperméabilisé.

De plus, que l'on soit (co)propriétaire ou non, en centre-ville ou en milieu peu dense, plusieurs leviers peuvent être mobilisés pour préserver la biodiversité localement ou globalement à travers la consommation et l'achat de mobilier, de restauration et de fournitures en privilégiant :

- Le bio dans les produits alimentaires
- Les fournitures et les bureaux en produits certifiés (FSC, PEFC...)
- Le réemploi

« Il y a un manque de prise de conscience et de connaissances des enjeux de biodiversité. On se sent seul à prêcher la bonne parole auprès des dirigeants et des collègues »

Ces actions évitent notamment la déforestation importée comme l'utilisation de l'huile de palme par exemple.

Faire équipe et culture commune à l'interne

La **sensibilisation** et la **formation** à l'enjeu biodiversitaire auprès de l'ensemble des collaborateurs, notamment des techniciens et responsables des achats est un premier levier : l'appropriation et la montée en compétence sur la notion de biodiversité et sa complexité apparente est sans aucun doute nécessaire, tant pour travailler sur le site que sur le modèle économique de l'entreprise.

Elle permet une culture commune, et elle peut être un vecteur de « team building » à travers des animations de sensibilisation et formation adaptées. Plus encore si cette sensibilisation se construit en formation-action de type plantation et gestion des espaces extérieurs par exemple

La **mobilisation des collaborateurs** passe également par d'autres actions que peut mener l'entreprise :

- L'animation des espaces comme les vergers, les potagers
- La réalisation d'un inventaire floristique et faunistique, un portrait nature du site de l'entreprise. Ce dernier peut contribuer au plan d'action en termes de renaturation
- La collaboration avec les « voisins » : entreprises, habitants, collectivités, associations, maraîchers...)
- Organiser des « Fresques » (climat, biodiversité...)

Des entreprises engagées ou les associations dédiées sont nombreuses et peuvent répondre à de telles demandes. Privilégier les structures locales permet également de faire équipe avec son territoire et d'engager des actions cohérentes avec celles déjà entreprises par la collectivité.

Enfin, l'ARB et l'OFB sont des acteurs institutionnels mobilisables, volontaires, d'accompagnement et de conseil auprès des entreprises.

Faire équipe avec son territoire

La co-construction des politiques publiques locales peine à mobiliser les entreprises de leur territoire : *« Comment mobiliser les entreprises pour qu'elles participent davantage aux ateliers de concertation (constitution de plan biodiversité, plan climat, etc.) ? »*

Les raisons de ce manque de participation sont assez nombreuses, notamment :

- car une participation est coûteuse en temps-salarié
- Par le manque d'information et de cadrage de la part des collectivités, sur les bénéfices pour l'entreprise
- De visibilité sur le temps nécessaire à leur participation
- L'agenda des collectivités et des entreprises ne sont pas dans le même pas de temps

Le monde de l'entreprise ne peut se départir d'une vigilance sur sa rentabilité et l'atteinte de ses objectifs commerciaux.

Néanmoins, ces phases de co-élaboration de politiques publiques ou de planification sont sources de montée en compétences, de relais et de réseau, et de ressources quant à l'anticipation réglementaire, d'influence sur les décisions, d'insertion dans un écosystème local d'acteurs et d'enjeux.

Enfin, les aménagements écologiques du site économique de l'entreprise peuvent contribuer à la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue (**TVB**) du territoire.

« Le développement de la **RSE** et les ETP associés peut permettre cette participation, de créer des ponts entre les entreprises et les collectivités territoriales, de connecter les patrons avec ces collectivités »

La TVB et les sites des entreprises

La trame verte et bleue (TVB) est une forme d'infrastructure naturelle qui vise à préserver et à restaurer un réseau de continuités écologiques pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, assurant ainsi leur cycle de vie.

De nombreuses espèces animales et végétales ont besoin de se déplacer, se nourrir, se reproduire, s'adapter au climat... Le déficit d'espaces naturels ou semi-naturels compromet la réponse à ces besoins. Les aménagements des sites économiques peuvent contribuer à la réponse territoriale. Les continuités écologiques (déplacement, alimentation, habitat...) sont identifiées dans les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET, sous responsabilité des conseils régionaux) et sont à décliner localement : les collectivités locales et leurs groupements prennent en compte les continuités écologiques dans les documents d'urbanisme et leurs projets de territoire, qui encadrent notamment le développement de l'urbanisation.

Tout acteur ayant une emprise sur le territoire doit s'y conformer et cela lui offre autant d'opportunités pour se développer de manière durable : réduction de la pollution lumineuse (source d'économies), plantations d'espèces locales comme les haies, ripisylve, bosquets, prairies... (également source potentielle de production alimentaire comme des fruits ou du miel), création d'éléments structurants comme autant d'éléments paysagers, attractifs et favorables à la capacité d'adaptation aux conséquences du changement climatique (noues et fossés, talus, mares...)

Améliorer son modèle économique et son organisation

Cette amélioration a pour vertu première de permettre à l'entreprise d'anticiper les changements (sociétaux, économiques, réglementaires et législatifs, géo-stratégiques...). Ils sont en cours et qui s'amplifieront.

Les freins et les obstacles à l'évolution du modèle économique

A dire des participants, mais en cohérence avec la réalité, la biodiversité n'est pas prioritaire dans les modèles économiques. Cause ou conséquence, les raisons sont assez nombreuses et de natures différentes :

- Le manque de temps et d'écoute de la part du management et de la direction
- Une méconnaissance des outils et méthodes pour faire évoluer le modèle économique : « *On ne sait pas ce qui ressort d'action qu'on a mis en place* », quels sont les indicateurs à suivre, les possibilités d'accompagnement... et identifier des marges de développement face à la concurrence
- La conjugaison des temps entre le temps ou l'urgence de la trésorerie et le temps plus long de la transition et de l'innovation
- Le bilan carbone est l'outil de transition le plus utilisé, mais il ne prend pas suffisamment en compte la biodiversité.
- Le lien n'est pas fait entre les enjeux sociaux et environnementaux
- Une économie mondiale essentiellement appuyée sur la surconsommation et ses conséquences.

Législation en faveur de la biodiversité -actuelle et à venir – à destination des entreprises

Loi pour la reconquête de la Biodiversité, de la nature et des paysages (août 2016)

- Obligation pour les entreprises de **prévenir et réparer les préjudices écologiques** considérés comme étant "une atteinte non négligeable aux éléments ou aux fonctions écosystémiques ou aux bénéfiques collectifs tirés par l'homme de l'environnement".

- Obligation de **compenser toute atteinte à la biodiversité** pour viser l'absence de perte, voire même un gain en matière de biodiversité
- Obligation de **contribution à l'inventaire du patrimoine naturel** par le versement des données brutes de biodiversité acquises durant leurs études d'évaluation ou de suivi des impacts réalisées dans le cadre des projets d'aménagement.

Loi climat et résilience (août 2021)

- Création d'un **éco-score pour les produits et services** afin de mettre en place une étiquette environnementale, **interdiction de la publicité en faveur des énergies fossiles** et instauration **d'aides financières pour les travaux de rénovation**.
- **Renforcement des sanctions** en cas d'atteintes à l'environnement (mise en danger de l'environnement, pollution, écocides).
- Intégration de **clauses écologiques et sociales dans l'ensemble des marchés publics** et obligation de **prise en compte des critères de développement durable** dans les propositions par les acheteurs

Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises

Le Conseil Européen a donné son feu vert définitif à la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD)

- Obligation pour les entreprises européennes de **mesurer et publier leurs impacts sur la nature**, ainsi que leurs dépendances vis-à-vis de celle-ci
- Obligation de **publier des informations détaillées sur les questions de durabilité** (empreinte environnementale et sociétale) afin d'accroître la responsabilité des entreprises, d'éviter les divergences entre les normes applicables à la durabilité et de faciliter la transition vers une économie durable.
- Obligation de **rendre compte de la manière dont leur modèle économique influe sur leur durabilité** et dont les facteurs externes de durabilité (tels que le changement climatique ou les questions relatives aux droits de l'homme) influencent leurs activités pour permettre une meilleure prise de décision aux investisseurs.

Les leviers d'action de la prise en compte du vivant

Ces leviers d'action sont en résonance avec les freins identifiés précédemment. **Et ils permettent d'anticiper !**

1. Capitaliser sur la RSE

- Assumer la **valorisation économique d'une démarche RSE** et la rendre visible, connue des clients et fournisseurs. Les démarches en termes de communication et d'image sont de plus en plus importantes dans le maintien ou la conquête de marchés : éco-conception, labélisation, plan d'actions, innovation
- Définir des **objectifs RSE pour les collaborateurs**
- **Identifier un référent biodiversité** dans l'entreprise
- Le **bilan carbone** peut être une porte d'entrée pour élaborer un plan d'action en faveur de la biodiversité, notamment en termes de réemploi, d'allongement de la durée de vie, d'économie circulaire et d'analyse en cycle de vie, de location longue durée au détriment de l'achat...
- **Diagnostiquer son modèle : sa dépendance** à la biodiversité et l'**impact** de son activité
- Mettre en place une **stratégie biodiversité** : enjeux prioritaires, objectifs et plan d'actions
- S'adapter et anticiper les **évolutions réglementaires** comme la CSRD (Cf. « Pour aller plus loin »)
- **Générer une performance financière à long terme** en adéquation avec la préservation de l'écosystème. Les producteurs de produits financiers peuvent aussi être évalués à l'aune de leur impact sur le vivant. A l'inverse des investisseurs sont sensibles à la durabilité de l'entreprise (critères ESG : environnemental, social et de gouvernance)

2. Capitaliser l'écosystème de l'entreprise

- **Evaluer les fournisseurs** par la RSE
- **Sélectionner les fournisseurs** en conséquence avec une attention particulière sur la biodiversité
- **Collaborer avec ces fournisseurs** pour faire masse, réseau et échanger les bonnes pratiques
- Plus généralement, mettre en place des **groupes d'échange** avec des acteurs du secteur économique et favoriser le partage d'expérience, à travers des réseaux informels ou existants d'ambassadeurs
- **Sensibiliser, former, communiquer** : indispensables pour mettre en œuvre des actions concrètes adaptées au contexte et durables. Cela permet de faire monter en compétence son équipe afin qu'elle prenne à bras le corps le sujet

3. Mettre en place des labels et certifications « biodiversité »

- Dans le domaine du **bâtiment**, plusieurs outils existent
- Également pour les **espaces verts** en entreprise
- Une entreprise peut aussi valoriser l'intégration de la biodiversité dans son fonctionnement (certification AFAQ Biodiversité)
- Afin de s'engager et se mobiliser dans un développement économique plus favorable à la biodiversité, il est également possible de devenir une « **entreprise engagée pour la nature** » (Cf. « Pour aller plus loin »)

4. Gouvernance de l'entreprise : donner une voix à la nature

- **Intégrer des critères** biodiversité dans le **fonctionnement quotidien** : dans la politique achat, la mise en œuvre d'une charte biodiversité, dans la gestion des déchets, la diffusion auprès des salariés des écogestes biodiversité...
- Des initiatives naissent pour inclure la nature dans la gouvernance, pour **émanciper la nature de son seul statut de ressource**, de lui donner voix au chapitre et d'instituer, au plus haut niveau des entreprises, une délibération visant à **réconcilier travail, production et nature**.

Deux exemples récents et audacieux, les entreprises Patagonia et Faith in Nature.



Chez Patagonia, la "nature" est ainsi devenue actionnaire par l'intermédiaire d'une ONG, à qui a été léguée la majorité du capital, exception faite des actions dotées d'un pouvoir décisionnel.

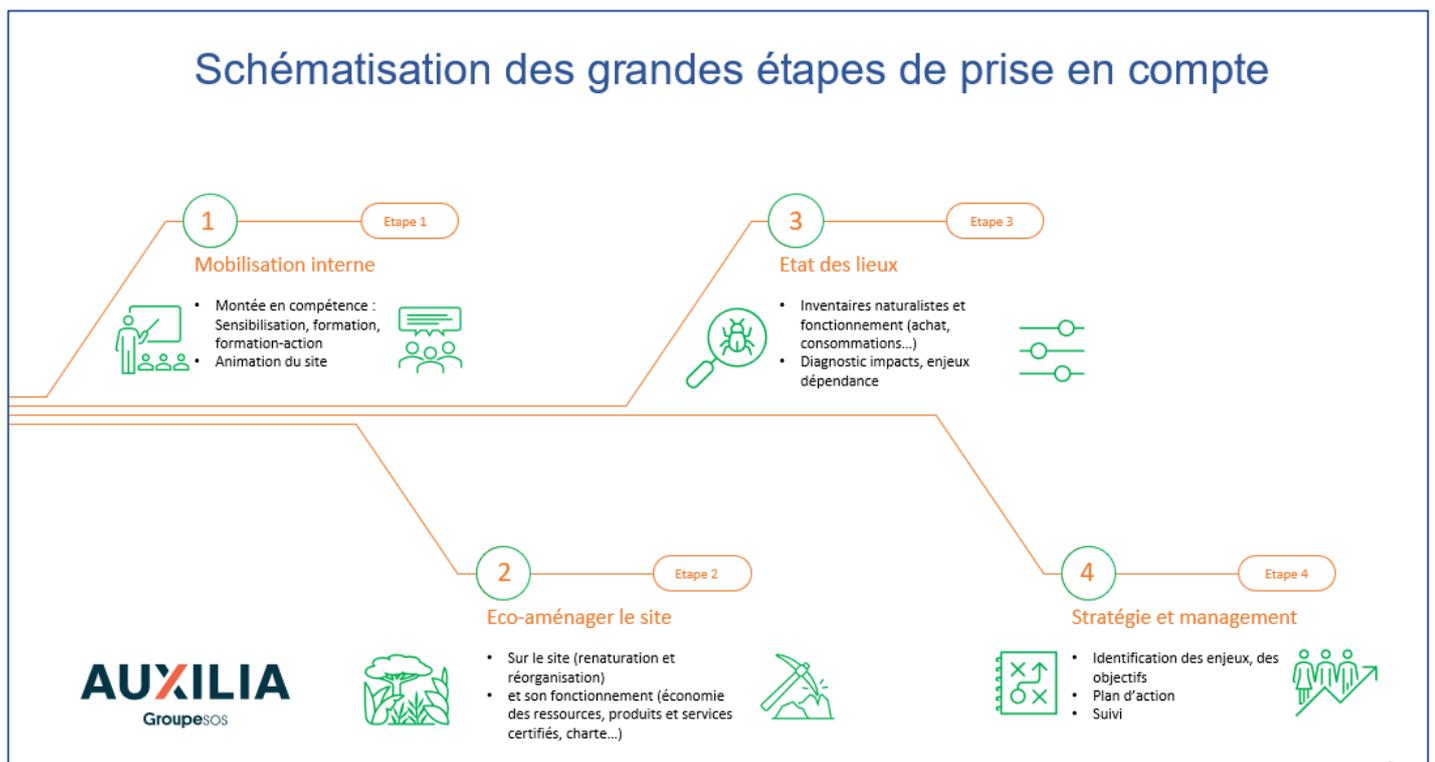
Chez Faith in Nature, Printemps Écologique (association et confédération syndicale sectorielle française) s'est vue attribuer un poste d'administrateur indépendant, dévolu à un juriste qui doit nécessairement être consulté, mais dont l'avis n'a pas de force obligatoire

Ces exemples sont pionniers et audacieux, ils font écho à l'émergence de l'idée de doter d'une personnalité juridique des éléments naturels comme une rivière ou une forêt par exemple.

Comme évoquées plus haut, des étapes plus réalistes dans un premier temps sont déjà empruntées par de nombreuses entreprises. Quelques exemples qui consistent à développer (disponibles sur <https://engagespourlanature.ofb.fr/entreprises>) :

- Le **calcul de l'empreinte biodiversité** et une matrice d'impacts et de dépendance
- Des compétences de l'entreprise dédiées à la biodiversité,
- **Élargir le champ des parties prenantes du modèle économique** de l'entreprise (usagers et clients, voisins, fournisseurs, concurrents, associations et institutions...), notamment à travers un travail et une inscription dans des réseaux locaux et supra-locaux
- **L'association des performances financières et extra-financières**
- **L'éco-conception et l'intégration de critères de biodiversité dans les analyses de cycle de vie** pour analyser en profondeur les impacts et dépendances au regard de la biodiversité des activités de l'entreprise, tout au long de la chaîne de valeur aux fins d'identification des enjeux et réponses adéquates
- Augmentation des **références éco-responsables** dans les catalogues de l'entreprise
- L'usage de **ressources alternatives** et leur valorisation
- Une revue de conformité des pratiques de l'entreprise avec 100% des lignes directrices de la **norme NF X32-001** « Démarche biodiversité des organisations »
- Les démarches **d'économie circulaire**

Une synthèse



Risques et opportunités face à l'enjeu de la biodiversité sont souvent liés : réduire une dépendance permet de consolider son approvisionnement à terme par exemple. Ou encore de développer de nouveaux process ou produits pour se positionner sur de nouveaux marchés.

Pour aller plus loin

Devenir une entreprise en gagée pour la nature



L'Office Français pour la Biodiversité propose un dispositif pour une meilleure prise en compte de la biodiversité pour les entreprises : « Entreprises Engagées pour la Nature », destiné à **toutes les entreprises françaises** quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité, qu'elles soient débutantes ou initiées en matière de biodiversité.

Objectif : Faire **émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions volontaires** d'entreprises visant à réduire leurs pressions et impacts directs ou indirects sur la biodiversité.

Comment :

- **Agir pour réduire** ses impacts et pressions sur la biodiversité
- **Inspirer et essayer** en partageant son expérience et bonne pratique
- **Fédérer, sensibiliser et former** l'ensemble des acteurs de l'entreprises pour favoriser une prise de conscience des dangers qui pèsent sur la biodiversité et leur donner les clés pour agir.

Avantages :

- **Accès à des outils** pour structurer et mettre en œuvre un programme d'action en faveur de la biodiversité
- Possibilité d'**intégrer des actions dans sa stratégie RSE**
- **Visibilité** à l'échelle nationale et internationale
- Accès au « club des engagés » pour **bénéficier de retours d'expérience éprouvés**

Lien : https://engagespourlanature.ofb.fr/sites/default/files/2021-10/EEN_guide-pour-l-action_1.pdf



Fresque
de la
Biodiversité

Organiser une « Fresque de la biodiversité »

La Fresque de la Biodiversité est un atelier ludique et collaboratif qui permet d'apprivoiser l'aspect systémique de l'érosion de la biodiversité : ce qu'elle est, ce qu'elle permet et ce qui la dégrade. C'est une approche ludique, mais basée sur les travaux scientifiques de l'IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services), équivalent du GIEC pour la biodiversité.

Objectifs pédagogiques :

- Permettre aux participants (services, élus, entreprises, salariés...) de **mieux comprendre l'enjeu et les conséquences de l'érosion du vivant** sur notre modèle de développement
- **Entretenir l'esprit d'équipe**
- **Donner des idées** pour développer des réponses individuelles et collectives à la perte de biodiversité

Lien : <https://www.fresquedelabiodiversite.org/>

Appliquer la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)

Directive votée au parlement en 2022, elle entrera en vigueur dès 2024. Le Conseil européen a donné son approbation finale à la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises.

Cela signifie que les entreprises seront bientôt tenues de publier des informations détaillées sur les questions de durabilité, pour accroître la **responsabilité des entreprises**, éviter les divergences entre les normes applicables à la durabilité et faciliter la transition vers une **économie durable**.

« La CSRD introduit des exigences **plus détaillées** en matière de rapports et veille à ce que les grandes entreprises et les PME cotées soient tenues de publier des **informations concernant des questions de durabilité**, comme les droits environnementaux, les droits sociaux, les droits de l'homme et les facteurs de gouvernance.



Les nouvelles règles sur la publication d'informations en matière de durabilité s'appliqueront à toutes les grandes **entreprises** et toutes les **entreprises cotées** sur des marchés réglementés, à l'exception des microentreprises. Ces entreprises sont également responsables de l'évaluation des informations applicables à leurs filiales. Les règles s'appliquent également aux **PME** cotées, en tenant compte de leurs spécificités. Pendant une période transitoire, une dérogation sera possible pour les PME cotées, les exemptant de l'application de la directive jusqu'en 2028. »

Les dates d'application : <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2022/11/28/council-gives-final-green-light-to-corporate-sustainability-reporting-directive/>

D'autres initiatives rassemblant des entreprises :

- « **Le Club B4B+** » (contenu et outils « chaîne de valeur » et « finance ») ;
- « **La plateforme de l'initiative française pour les Entreprises et la Biodiversité** », (lieu de rencontre autour des enjeux de préservation et du fonctionnement des écosystèmes) ;
- **Le GT « Biodiversité et Économie »** de l'association ORÉE (notamment lien entre transition énergétique et enjeux biodiversité-économie.) ;
- **Le GT « Biodiversité et Économie »** de l'association EpE (lieu de dialogue entre responsables, dirigeants et experts)

Transition écologique : devenons tous acteurs !



Pour en avoir plus ou nous contacter :

<https://transitiondurable.lillemetropole.fr/>
serveco@lillemetropole.fr

Karine MOTTE klhomme@lillemetropole.fr

Métropole Européenne de Lille, 2, boulevard des Cités Unies - CS70043 - 59040 Lille Cedex